

COMMUNE DE SERVIAN

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Les comptes administratifs 2022 du Budget Principal et du Budget Annexe Photovoltaïque ont été présentés au Conseil Municipal de la Commune de Servian du 13 avril 2023.

A- Budget Principal

I. La section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2022 est un excédent de 902 622,78 €

	2019 (Réalisé)	2020 (Réalisé)	2021 (Réalisé)	BP 2022 APRES DM	2022 (Réalisé)
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	724 599,73 €	1 492 469,35 €	1 019 794,02 €	539 017,00€	902 622,78 €

Les recettes sont plus importantes que prévues sur la fiscalité, les produits de services et les autres produits de gestion courante, dont notamment :

- Fiscalité et dotations : + 88 K€
- Revenus des immeubles : + 50 K€
- Restauration scolaire : + 30 K€

Les charges sont maintenues et en dessous de la prévision pour les dépenses de gestion des services. Soit – 86 K€.

I.1. Les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 1 101 258,30 €. Dépenses constantes à nos prévisions.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

Ces dépenses s'élèvent à 2 302 698,29 € pour l'année 2022.

Elles étaient :

- En 2021, de : 2 047 620,16 €,
- En 2020, de : 1 889 123,5 €.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) :

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 854 522,80 €.

En 2022, les subventions aux associations (au nombre de 29) ont été attribuées pour un montant de 161 873 €.

Les charges financières (66) :

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 130 961,33 €.

Elles étaient de 127 385 € en 2021.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Elles représentent un montant de 591,11 €.

I.2. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

Les atténuations de charges (chapitre 013) :

Il s'agit des remboursements par notre assureur liés au personnel (maladie, sinistres accidents du travail, etc.) pour un montant de 22 897,85 € en 2022. Il était de 15 996,44 € en 2021.

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) :

Dont le montant global est de 251 374,92 €.

Les produits proviennent principalement :

- De la redevance périscolaire : 194 843,38 €
- De l'occupation du domaine public : 22 799,34 €
- Des ventes de concessions, colombariums dans le cimetière : 3 488 €

Les impôts et taxes (chapitre 73) :

Il s'agit des taxes sur le foncier bâti et non bâti, ainsi que l'attribution de compensation, les taxes sur l'électricité, les droits de mutation et la publicité extérieure.

Ces recettes s'élèvent à 3 373 367,33 € pour l'année 2022. Elles étaient :

- En 2021, de 3 329 446,06 €,
- En 2022, de 3 255 340,05 €.

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) :

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante. Ce poste a évolué de la manière suivante : 1 462 849,64 € en 2022, pour 1 233 252,35 € en 2021.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

D'un montant global de : 274 656,81€.

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2022 est de 250 032,71 €.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) :

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 64 044,49 €. Il correspond principalement aux remboursements d'assurance.

I.3. Récapitulatif des recettes et des dépenses de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement :

En euros	2019 (Réalisé)	2020 (Réalisé)	2021 (Réalisé)	BP 2022	2022 (Réalisé)
Atténuation de charges	20 181	66 646	15 996	15 000	22 898
Produits de services	180 493	151 328	225 397	223 800	251 375
Impôts et taxes	2 640 432	3 255 340	3 329 446	3 457 935	3 373 367
Dotations, subventions et participations	1 407 884	1 314 801	1 233 252	1 290 440	1 462 850
Autres produits de gestion courante	138 577	306 129	252 703	200 000	274 657
Produits financiers	3 665	3 097	2 506	2 495	2 079
Produits exceptionnels	102 928	58 222	150 090	0	64 044
Opérations d'ordre entre les sections	63 205	41 663	44 219	160 000	76 475
TOTAL	4 557 365	5 197 226	5 253 610	5 349 670	5 527 744

Les dépenses de fonctionnement :

En euros	2019 (Réalisé)	2020 (Réalisé)	2021 (Réalisé)	BP 2022 APRES DM	2022 (Réalisé)
Charges à caractère général	891 619	721 106	874 481	1 101 322	1 101 258
Charges de personnel	1 852 430	1 889 124	2 047 620	2 335 000	2 302 698
Atténuation de produits	31 994	53 724	108 676	122 600	111 274
Autres charges de gestion courante	673 370	747 444	813 367	895 500	854 523
Charges financières	161 511	136 576	124 189	190 014	127 385
Dépenses imprévues	0	0	0	10 000	0
Charges exceptionnelles	8 275	34 690	63 505	5 000	591
Opérations d'ordre entre les sections	213 567	122 093	201 978	147 757	123 932
Dotations provisions (actif circulant)				3 460	3 460
Virement à la section d'investissement				539 017	
TOTAL	3 832 765	3 704 756	4 233 816	5 349 670	4 625 122

II. La section d'investissement

II.1. Le Résultat d'investissement pour l'année 2022

	2019 (Réalisé)	2020 (Réalisé)	2021 (Réalisé)	2022 (Réalisé)
Recettes d'investissements	1 494 644	1 451 134	2 279 150	3 392 278
Dépense d'Investissements	1 755 862	1 576 707	2 086 652	1 376 446

Soit un résultat d'investissement excédentaire pour l'année 2022 de 2 015 832,02 €.

Le cumul excédentaire 2 561 637,23 € est reporté au budget primitif 2023, et comprend le report excédentaire de l'exercice précédent d'un montant de 545 805,21 €.

Le solde des restes à réaliser est de 4 295 379,26 € en dépenses, et de 935 009 € en recettes.

II.2. Les investissements en dépenses et en recettes

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Les recettes d'investissement englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement), le FCTVA et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement comprennent :

- **Les recettes réelles :**
 - Il s'agit des subventions d'investissement qui émanent principalement de DSIL, DETR, CABM, etc.,
 - Du FCTVA,
 - De la taxe d'aménagement,
 - De notre excédent de fonctionnement 2021 capitalisé ((1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de : 1 019 794,02 €.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables d'amortissement des biens.

Les investissements réalisés sur 2022 et les Restes à Réaliser 2022 sont :

En euros	Réalisé 2022		RAR 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations				
352- Terrains	36 066	8 050	139 940	
432- Éclairage Public	33 219		3 998	
437- Bâtiments communaux	75 722		32 173	
442 Voirie / Chemins	66 342		199 843	
455 - Achat de matériel	132 429		45 715	
Façades + devanture	17 030		28 890	
Investissement courant	360 808	8 050	450 559	0
492 - Église	0		1 920	12 400
510 - Renouvellement urbain	144 954	184 759	475 230	105 118
514 – RD39 aménagement entrée de ville + rue Pierre Puget	17 597		692 560	260 462
517 - Révision du PLU			12 000	
519 – Extension école Jules Ferry	4 619	80 075		
521 – Parking Urbain			191 304	40 087
522 – Reconstruction mur Rue du Murier		23 413		
523 - Aire de lavage	13 050		30 586	
524 – Réhabilitation Église	5 052		6 000	31 000
526 – Aménagement Médiathèque	15 328	864		
527 – Restauration de la Lène	34 560			
528 – Pump-Track			50 000	
529 – Jardins partagés	47 093		15 000	
530 – Aménagement Place Jean Jaurès	3 936			
531 – Création de locaux École Jean Moulin	44 640		1 254 960	300 000
532 – Pont de la Thongue	1 740		539 503	160 020
533 – Pont de la Lène			321 000	
534 – Vidéo Protection	66 146	12 575	6 854	8 000
535 – Façade Hôtel de Police	64 097		55 903	17 922
536 – Stade Synthétique	38 760			
537- Parcours sportif Parc Bel Ami			47 000	
538- Médiathèque Salle Jean Moulin			14 000	
539- Plan Local de Déplacements (PLD)			83 000	
540- Réaménagement de la Halle aux sports			48 000	
Total des investissements	862 379	309 735	4 295 380	935 009
Taux de subvention		36%		22%

III. Les données synthétiques des résultats du compte administratif 2022 – Récapitulation

En euros	Résultat à la clôture 2021	Part affecté à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Intégration Résultat ASA	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Affectation en Investissement
Investissement	545 805,21 €		2 015 832,02 €		2 561 637,23 €	En Résultat d'investissement reporté
Fonctionnement	1 019 794,02 €	1 019 794,02 €	902 622,78 €	14 915,24 €	917 538,02 €	1068 . Excédent de fonctionnement capitalisé (Résultat)
Total	1 565 599,23€	1 019 794,02 €	2 918 454,80 €	14 915,24 €	3 479 175,25 €	

B - BUDGET ANNEXE PHOTVOLTAÏQUE

Compte administratif 2022

Ce budget annexe enregistre les recettes relatives à la vente de l'énergie photovoltaïque en progression chaque année, les dépenses de fonctionnement nécessaires ainsi que la part à l'investissement réalisé aussi bien en amortissement du toit qu'en remboursement de l'emprunt contracté.

Sur l'exercice 2022 :

- Le résultat excédentaire de fonctionnement est de 10 332,99 €,
- Le résultat excédentaire d'investissement est de 51 920,84 €.

Affectation des résultats 2022 :

En euros	Résultat à la clôture 2021	Part affecté à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Affectation en Investissement
Investissement	45 549,62€		6 371,22 €	51 920,84 €	En Résultat d'investissement reporté
Fonctionnement	8 617,52 €	8 617,52 €	10 332,99 €	10 332,99 €	1068 . Excédent de fonctionnement capitalisé (Résultat)
Total	54 167,14€	8 617,52 €	16 704,21 €	62 253,83 €	←

COMMUNE DE SERVIAN

BUDGET 2023

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 13 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 28 mars 2023 en conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

- **Maintenir les taux d'imposition locaux, sans augmentation pour la quinzième année consécutive, malgré un contexte inflationniste (dont énergie, matières premières, ...)** ;
- **Maintenir la dynamique des recettes, dont la taxe foncière, liées à l'attractivité de Servian pour les investisseurs et les particuliers** ;
- **Prise en compte du contexte inflationniste sur les Charges à caractère général avec notamment + 220 K€ sur l'énergie malgré l'éclairage en LED et l'extinction des lumières la nuit sur la commune** ;
- **Augmenter la masse salariale d'environ 8,57% en application des décisions gouvernementales (évolution du point d'indice), tout en montant en compétences nécessaires** ;
- **Subvention supplémentaire au fonctionnement du CCAS +145 K€** ;
- **Poursuivre des projets d'investissements structurants et nécessaires** ;
- **Maîtriser l'endettement.**

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement du Budget Principal

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille :

le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 5 642 760 euros.

Les dotations et participations n'ont pas été notifiées et par prudence, maintien du budget 2023 ou du réalisé 2022.

Il existe trois principaux types de recettes pour notre commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'État,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 49,07 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 5 642 760 euros.

b) Les principales dépenses et recettes prévisionnelles :

Les dépenses de fonctionnement

En euros	BP 2023
Charges à caractère général	1 299 472
Charges de personnel	2 500 000
Atténuation de produits	122 600
Autres charges de gestion courante	1 057 704
Charges financières	197 528
Dépenses imprévues	10 000
Charges exceptionnelles	5 600
Opérations d'ordre entre les sections	162 958
Dotations provisions (actif circulant)	1 500
Virement à la section d'investissement	285 398
TOTAL	5 642 760

Les recettes de fonctionnement

En euros	BP 2023
Atténuation de charges	15 000
Produits de services	254 500
Impôts et taxes	3 644 898
Dotations, subventions et participations	1 345 303
Autres produits de gestion courante	250 000
Produits financiers	3 059
Produits exceptionnels	30 000
Opérations d'ordre entre les sections	100 000
TOTAL	5 642 760

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

- Taxe d'habitation
- Taxe foncière sur le bâti
- Taxe foncière sur le non bâti

Le taux d'actualisation des valeurs locatives, fixé par l'État, est de + 7,1% par rapport à 2022. Pour autant la commune n'a pas augmenté son taux d'imposition pour la 15^{ième} année.

En euros	Bases d'impositions prévisionnelles 2023	Taux d'imposition inchangés	Produits 2023
Taxe d'habitation	769 439	14,46%	111 261
Taxe foncière bâti	5 699 000	18,86% + 21,45% = 40,31%	2 297 267
Taxe foncière non bâti	374 100	70,00%	261 870
Total			2 670 398

II. La section d'investissement du Budget Principal

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Détail des investissements courants :

En euros	RAR 2022		BP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations				
352- Terrains	139 940		210 000	
432- Eclairage Public	3 998		30 000	
437- Bâtiments communaux	32 173		50 000	
442 Voirie / Chemins	199 843		150 000	
455 - Achat de matériel	45 715		150 000	
Fagades + devanture	28 890		11 110	
Investissement courant	450 559		601 110	

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

En euros	RAR 2022		BP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations				
Investissement courant	450 559	0	601 110	
492 - Eglise	1 920	12 400		
510 - Renouvellement urbain	475 230	105 118		
514 – RD39 aménagement entrée de ville + rue Pierre Puget	692 560	260 462	50 000	27 600
517 - Révision du PLU	12 000		20 000	
521 – Parking Urbain	191 304	40 087		
523 - Aire de lavage	30 586			
524 – Réhabilitation Eglise	6 000	31 000	114 000	
527 – Restauration de la Lène			50 000	25 000
528 – Pump Track	50 000			
529 – Jardins partagés	15 000			
531 – Création de locaux Ecole Jean Moulin	1 254 980	300 000		125 000
532 – Pont de la Thongue	539 503	160 020		125 000
533 – Pont de la Lène	321 000			
534 – Vidéo Protection	6 854	8 000	20 000	1 500
535 – Façade Hôtel de Police	55 903	17 922		
537- Parcours sportif Parc Bel Ami	47 000			
538- Médiathèque Salle Jean Moulin	14 000			
539- Plan Local de Déplacements (PLD)	83 000			16 600
540- Réaménagement de la Halle aux sports	48 000			
541- PPI Voirie			230 000	
542- PPI Bâtiments			150 000	
543- Aménagement OAP Secteur Nord (PUP)			20 000	
Total des investissements	4 295 380	935 009	1 255 110	320 700
Taux de subvention		22%		26%

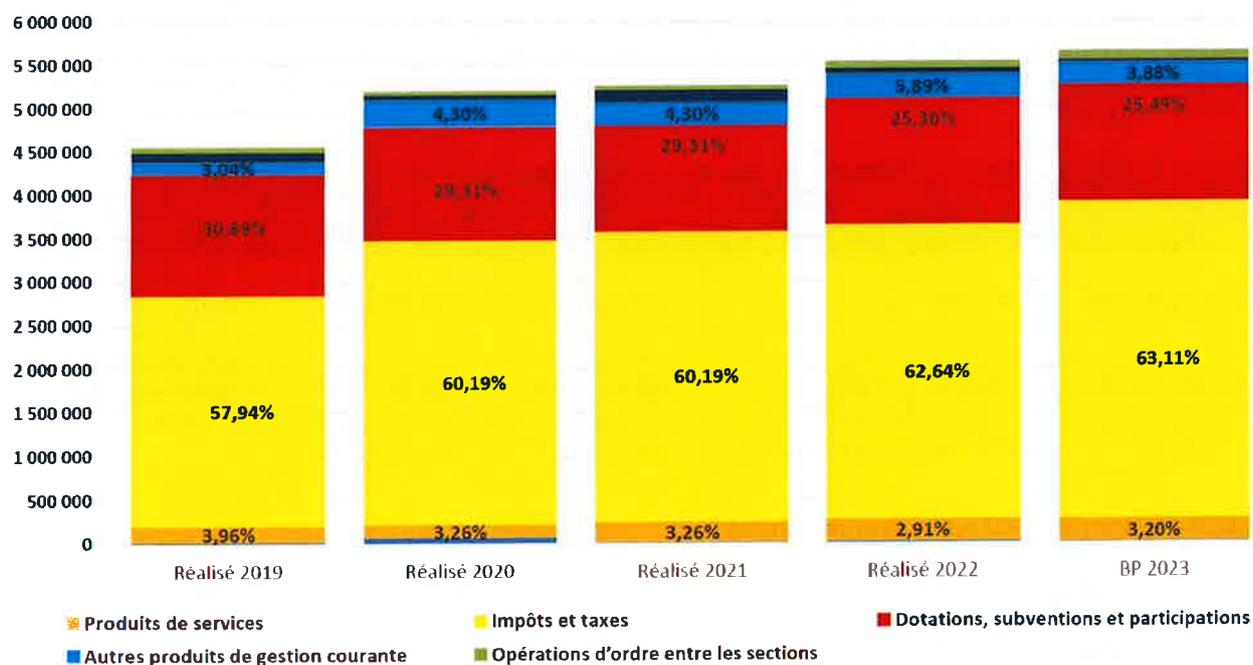
III. En synthèse pour le Budget Principal

a) Affectation des résultats 2022

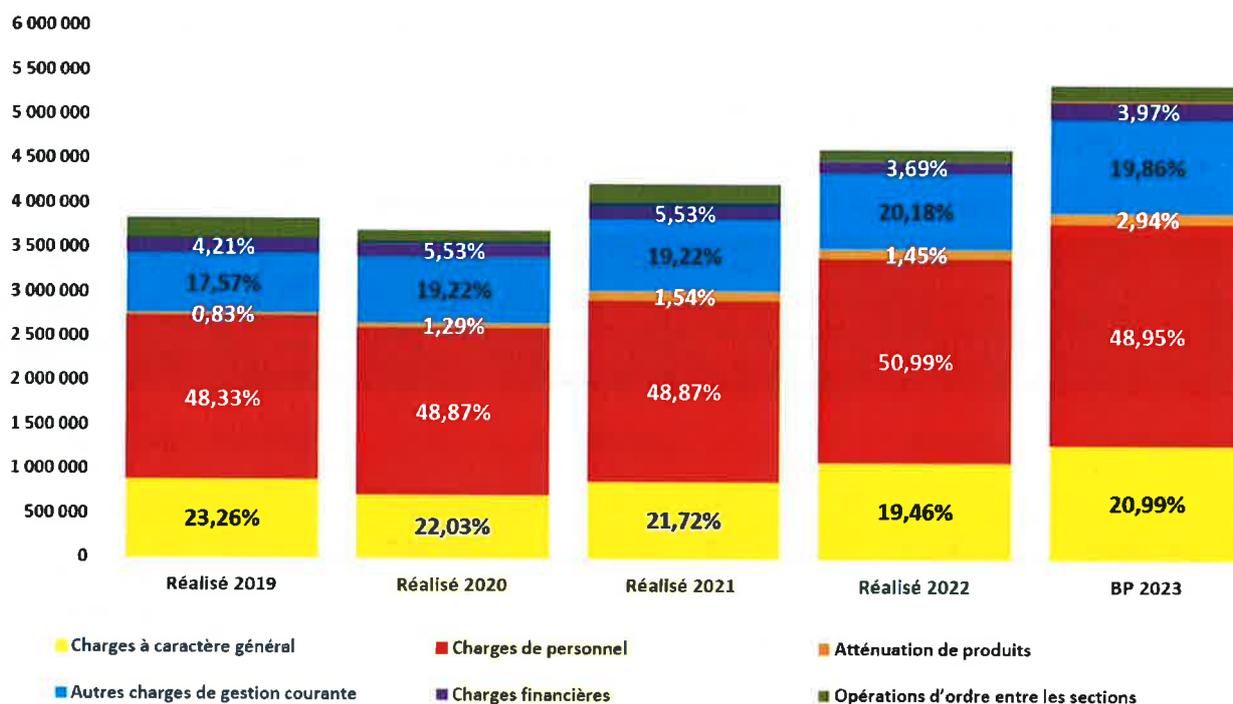
• Autofinancement de l'investissement par les résultats

En euros	Résultat à la clôture 2021	Part affecté à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Intégration Résultat ASA	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Affectation en Investissement
Investissement	545 805,21 €		2 015 832,02 €		2 561 637,23 €	En Résultat d'investissement reporté
Fonctionnement	1 019 794,02 €	1 019 794,02 €	902 622,78 €	14 915,24 €	917 538,02 €	1068 . Excédent de fonctionnement capitalisé (Résultat)
Total	1 565 599,23€	1 019 794,02 €	2 918 454,80 €	14 915,24 €	3 479 175,25 €	←

b) Structure et évolution des recettes de fonctionnement



c) Structure et évolution des dépenses de fonctionnement



III. Le Budget Annexe Photovoltaïque 2023

Ce budget annexe enregistre les recettes relatives à la vente de l'énergie photovoltaïque en progression chaque année, les dépenses de fonctionnement nécessaires ainsi que la part à l'investissement réalisé aussi bien en amortissement du toit qu'en remboursement de l'emprunt contracté. Le financement de l'investissement se fait par **les résultats sans endettement et l'affectation des résultats excédentaires 2022 est la suivante**

En euros	Résultat à la clôture 2021	Part affecté à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Affectation en Investissement
Investissement	45 549,62€		6 371,22 €	51 920,84 €	En Résultat d'investissement reporté
Fonctionnement	8 617,52 €	8 617,52 €	10 332,99 €	10 332,99 €	1068 . Excédent de fonctionnement capitalisé (Résultat)
Total	54 167,14€	8 617,52 €	16 704,21 €	62 253,83 €	

Le Budget primitif 2023 se présente comme suit :

En Section de fonctionnement

- Dépenses : 36 000 €
- Recettes : 36 000 €

En Section d'investissement :

- Dépenses : 82 035 €
- Recettes : 82 035 €

Fait à Servian, le 13 avril 2023

Le Maire,
Christophe THOMAS

